

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 13 janvier 2020 à 19h à l'endroit habituel des sessions.

PRÉSENCES :

Sont présents :

Mesdames : Katy Nadeau – Mélissa Boucher Caron - Carmen Massé,
maire

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet – Alain Morin

Et madame Denise Dubé, directrice générale agissant comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal est aussi présent à cette séance.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance et aux élus, madame la maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h .

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre jour;
- 3- Suivi et adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2019;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 7- Voirie municipale : a) Pick up;
b) _____
- 8- Escalier au clocher de l'église;
- 9- Autorisation d'installation antenne au clocher église;
- 10- Autorisation au responsable du garage municipal;
- 11- Autorisation à la directrice générale de verser les salaires, et autres dépenses incompressibles;
- 12- Crédit ou radiation au rôle de perception 2019;
- 13- Taxes foncières, imposition rétroactive (2020) (art. 1003 C.M.);
- 14- Nomination d'un maire ou maire suppléant.e pour une période d'un an et représentant pour la MRC;
- 15- Adoption du règlement de taxation 2020;
- 16- Quillethon;

- 17- Patinoire a) Engagement;
b) Table de pool;
- 18- Questions diverses :
A Party de Noel.
B) Ouverture du poste adjoint.e à la direction;
C) Radio et génératrice;
- 19- Période de question (15 minutes);
- 20- Levée de l'assemblée.

2020 – 001

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par Mme Mélissa boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

PROCÈS-VERBAUX :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux;

2020 – 002

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que les procès-verbaux des séances du mois de décembre 2019 soient acceptés tels que présentés.

COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019 :

Denise Dubé	Petite caisse	208.59	5684
Agro envirolab	# 158298	70.13	5685
Air liquide Canada	# 70795053	28.98	5686
ASN Machinerie inc,	# 32769, 32783	8499.61	5687
Buanderie Riv. Du Loup	# 562587, 564953	55.18	5688
Bureau en gros	# 91100199847	51.73	5689
Mon bureau.ca	# 33502, 39250, 41699	455.08	5690
Camteh	# 10627	747.34	5691
Plomberie D Lavoie	# 21195, 21243	817.35	5692
Editions Juridiques FD	# 339020, 339453	571.10	5693
Fonds d'info sur territoire	# 20190330112	8.00	5694
Formation Urgence Vie	# 068821	141.42	5695

Jacques Lamonde	# 6340, 6371, 6394	282.87	5696
Jacques Larochelle	# 71014, 71769	4858.36	5697
Macpek	# 69290, 71047, 71049	1973.22	5698
Denis Massé	# JX19-02	2127.50	5699
Keven Lévesque Ouellet	# 14012020	338.84	5700
PG Solutions	# IMSEL76	5484.31	5701
Cheque annulé		0.00	5702
Chèque annulé		0.00	5703
Servitech	# 37513, 37536, 37639	2197.67	5704
Surplus général Tardif	# 210884	83.54	5705
Conseil	Salaire janvier	2754.91	accesd
Salaire	Décembre 2019	10173.85	accesd
<u>Total des dépenses :</u>		41929.58	\$

DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2019 pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES

2020 – 003

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
 APPUYÉ par M. Guy Thibault;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);
 Que les comptes présentés soient acceptés.

ESCALIER AU CLOCHER DE L'ÉGLISE

2020 – 004

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la proposition de Monsieur Louis Deschênes pour fabriquer un escalier sécuritaire pour atteindre le clocher de l'église.

ANTENNE INTERNET AU CLOCHER DE L'ÉGLISE

ATTENDU que le Groupement forestier de Témiscouata a besoin d'un service internet plus puissant pour ses opérations régulières;

ATTENDU que dans le but de donner un service temporaire au Groupement forestier, il est prévu d'utiliser le service actuel des municipalités/Commission scolaire;

ATTENDU que La demande a été formulée par la direction du Groupement forestier au comité de gestion du réseau Inforoute qui a donné son aval pour une utilisation temporaire du service internet;

ATTENDU que pour acheminer le signal Internet, il est nécessaire d'installer une antenne dans le clocher de l'église qui pointerait vers le bâtiment du Groupement forestier;

ATTENDU que l'installation d'un circuit électrique indépendant serait nécessaire avec l'ajout d'un détecteur de fumée dans le local où sera branchée l'antenne;

2020 – 005

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise l'installation d'une antenne au clocher de l'église et d'un circuit électrique indépendant pour l'ajout d'un détecteur de fumée.

Tous les travaux seraient à la charge de la MRC ou du Groupement forestier.

AUTORISATION DE DÉPENSES AUX EMPLOYÉS DU GARAGE MUNICIPAL

2020 – 006

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, autorise les employés du garage et de l'entretien de la machinerie à faire l'achat de petites pièces nécessaires à l'entretien de la machinerie jusqu'à un maximum de trois mille dollars (3 000,00\$), aussi de

faire l'achat des carburants, graisses, huiles, oxygène lorsque des fournisseurs viendront en faire les pleins. Il est entendu que les employés du garage municipal communiquent avec la directrice générale ou le responsable du garage, monsieur Guy Thibault, lorsqu'ils procèdent à un achat important.

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE VERSER LE SALAIRE AUX EMPLOYÉS ET AUTRES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2020 - 007

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, autorise la directrice générale à payer chaque semaine les employés engagés à la semaine suivant les salaires déterminés au budget.

Par cette même résolution, la directrice générale, est aussi autorisée à payer chaque mois, les comptes d'électricité, de téléphone (et Internet) la cueillette des ordures ménagères, les ménages de la salle municipale et les remises fédérales et provinciales, les paies de vacances et toutes dépenses dites incompressibles même si ces comptes ne font pas partie de la liste des factures présentées au conseil municipal pour ne pas avoir à payer des pénalités ou des intérêts.

CRÉDITS OU RADIATIONS DU RÔLE DE PERCEPTION 2019

2020 - 008

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau. ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les crédits ou radiations qui ont dû être faits au rôle de perception pendant l'année 2019, soient acceptés par le conseil municipal.

TAXES FONCIÈRES IMPOSITION RÉTROACTIVES (ART. 1003 C.M.) :

2020 - 009

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les montants qui apparaissent sur les certificats d'évaluation émis lors de la mise à jour du rôle d'évaluation 2020 soient perçus ou crédités à partir de la date effective.

NOMINATION D'UN(E) MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E) ET REPRÉSENTANT(E) À LA M.R.C.

2020 - 010

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères)

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, nomme le conseiller Monsieur Alain Morin, maire suppléant et représentant à la MRC pour une période d'un an. Monsieur Morin est autorisé à signer tous les documents en l'absence de la mairesse, madame Carmen Massé.

RÈGLEMENT NUMÉRO 265 – 2019
RÈGLEMENT DE TAXATION 2020

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'année 2020 ont été préparées telles que l'exige l'article 954 du C.M. ;

ATTENDU que ces prévisions budgétaires présentent un budget équilibré d'un montant de 850 935 \$ pour l'année 2020 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à cette séance extraordinaire du 16 décembre 2019 par Mme Hélène Durette.

EN CONSÉQUENCE :

2020 - 011

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le règlement 265 – 2019 soit adopté, et qu'il soit statué et décrété par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – TAXES FONCIÈRES :

Le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, après avoir étudié les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2020 qui démontrent un budget équilibré en dépenses et en revenus de 850 935 \$, accepte ses prévisions telles que préparées. Et suivant ce budget, une taxe foncière générale de 1,01 \$ du cent dollar d'évaluation sera prélevée sur les biens-fonds imposables des contribuables pour l'année 2020.

ARTICLE 2 – TAXES DE SERVICES :

ENLÈVEMENT DES ORDURES

Les tarifs pour les services de l'enlèvement des ordures ménagères et l'opération du Site d'Enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2020 sont fixés à :

Catégorie	<u>Taux \$</u>
Résidentiel	193,00
Résidentiel – 2 logements	169,00 \$ chacun
Résidentiel – 4 logements	169,00 \$ chacun
Commerce saisonnier	263,00
Commerce annuel	307,00
Ferme enregistrée	270,00
Ferme (10 têtes et +)	229,00
Fermette	222,00
Érablière - classe 1 (6000 et + entailles)	263,00
Érablière – classe 2 (1 500 à 5 999 entailles)	145,00
Érablière – classe 3 (200 à 1 499 entailles)	43,00
Chalet et camp forestier	133,00
Commerce service annuel	297,00

Que le contribuable qui a plus d'une taxe de service sur une unité d'évaluation ou sur l'ensemble de ses unités d'évaluation, aura le privilège de voir son 2^e compte de vidange et suivant diminué de 50%.

SERVICE D'AQUEDUC

Qu'un montant de quatre cent quarante-trois dollars et soixante sous (443,60\$) soit facturé aux résidents desservis par le réseau d'aqueduc et qui non pas signé le formulaire de renonciation à un service municipal en date du 31 décembre 2019.

ARTICLE 3 – COMPENSATION POUR LE TRANSPORT, VIDANGE ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE PUISARDS :

Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et de traitement des boues de fosses septiques et des puisards ainsi que l'étude environnementales est fixée à 80,00\$ pour les résidences (vidange 1 fois aux 2 ans) et pour les contribuables qui possèdent un chalet ou une érablière le taux est fixé à 40,00 \$ (vidange 1 fois aux 4 ans)

ARTICLE 4 – TAUX D'INTÉRÊT :

Un taux de 18 % par année d'intérêts sera chargé sur tout compte de taxes après 30 jours suivant réception de ce compte.

ARTICLE 5 – NOMBRE DE VERSEMENTS :

Le contribuable dont le montant de ses taxes sera élevé de 300.00 \$ et plus sur une unité d'évaluation ou sur l'ensemble de ses unités d'évaluation, aura le privilège et la possibilité de payer ce compte en deux (2) versements sans intérêts.

Le premier payable dans les 30 jours suivant la réception du compte de taxes et le deuxième payable le 30 juin 2020.

Le contribuable dont le montant de ses taxes sera élevé de 900.00 \$ et plus sur une unité d'évaluation ou sur l'ensemble de ses unités d'évaluation, aura le privilège et la possibilité de payer ce compte en trois (3) versements sans intérêts.

Le premier payable dans les 30 jours suivant la réception du compte de taxes, le deuxième payable au 30 juin 2020 et le troisième payable le 30 septembre 2020.

Les personnes qui désirent payer leur compte de taxes en douze (12) versements sans intérêt, peuvent prendre

entente avec la directrice générale. Les paiements pourront être faits par chèques postdatés ou par accès. Si un paiement n'est pas effectué dans le délai déterminé, les personnes perdront leur privilège et des intérêts seront facturés.

ARTICLE 6 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récite.

QUILLETHON LORRAINE OUELLET CASTONGUAY

2020 – 012

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse un don de 50.00 \$ au Quillethon Lorraine Ouellet Castonguay, ce qui représente deux inscriptions. Le conseil municipal offrira les inscriptions aux employés municipaux ou aux bénévoles intéressés à représenter la municipalité lors de ce quillethon qui aura lieu du 8 au 16 février 2020.

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ À LA PATINOIRE

ATTENDU que M. Yoan Morin avait été choisi pour faire l'entretien de la patinoire;

ATTENDU que M. Morin ne peut occuper ce poste pour des raisons de santé;

2020 – 013

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata engage M. Maxime Thibault pour faire l'entretien de la patinoire jusqu'au 10 février 2020. Une décision sera prise ultérieurement pour l'engagement de la personne qui finira la saison hivernale.

CADEAUX DE NOËL DES EMPLOYÉS

2020 – 014

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata achète des cartes cadeaux d'essence pour le cadeau des employés. Un montant de 20,00\$ sera allouée pour les employés à temps partiel et un montant de 35,00\$ pour les employés réguliers.

ANTENNE BOOSTER CELLULAIRE

2020 – 015

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat de 5 antennes pour installer dans les camions de la municipalité. Le montant de ces antennes sera pris dans le budget reçu de l'agence 9-1-1.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 30, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Mairesse